

CALENDRIER D'EXAMEN

Session 2019

Dates	ÉPREUVES ECRITES	HORAIRES				
		Métropole	Antilles Guyane	La Réunion	Polynésie	Mayotte
13 mai	E3.1 Économie droit	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	8h30-12h30 Sujet spécifique	15h00-19h00
14 mai	E2 Mathématiques (<i>sous forme ponctuel</i>)	10h30-12h30	6h30-8h30	12h30-14h30	13 mai 14h-16h Sujet spécifique	11h30-13h30
14 mai	E1-1 Culture générale et expression	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	13h -17h Sujet spécifique	15h-19h
15 mai	E3.2 Management	14h30-17h30	10h30-13h30	16h30-19h30	8h30-11h30 Sujet spécifique	15h30-18h30
16 mai	E41 Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales	14h00-18h00	08h00-12h00	16h00-20h00	4h00-8h00	15h00-19h00

Pour la métropole, la Réunion et Mayotte :

Les candidats ne sont autorisés à quitter la salle que deux heures après le début de l'épreuve.

Si les candidats ont droit à un temps supplémentaire, celui-ci peut être placé **après ou avant** l'épreuve normale, à condition que les candidats concernés ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue au plus tôt pour les autres candidats.

RÉUNION NATIONALE D'HARMONISATION

Pour l'épreuve écrite E41 : Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales

**Le mercredi 22 mai 2019 de 9h30 h à 17 h à l'E.N.C (École Nationale de Commerce)
70, boulevard Bessières 75017 PARIS**

Métro Porte de Clichy

Les dates des épreuves orales, des corrections et de la délibération du jury seront fixées par le recteur de l'Académie organisatrice, au sein de chaque regroupement.